

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 17 février 2020

Le dix-sept février deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LEIBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 10

Présents : 8

Excusé, avec procuration : 2

Présents :

M. Serge LEIBER, Maire ; Mme Madeleine TRABER, Adjointe ; Mme Arlette BOMBENGER, M. Joël KNIesel, M. José HERRERA, M. Jean-Louis MAENNER, Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BANNWARTH, Conseillers Municipaux

Absents-excuses :

Monsieur Bertrand HEYBERGER, procuration à M. Serge LEIBER

M. Stéphane BRELURUT, procuration à M. José HERRERA

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 19 décembre 2019
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget assainissement :
  - 4.1. Compte Administratif 2019
  - 4.2. Compte de gestion 2019
  - 4.3. Affectation des résultats
5. Convention de mise à disposition avec le SIVU du RPI de VOEGLINSHOFFEN, HUSSEREN et OBERMORSCHWIHR relative à M. Thierry HEYBERGER
6. Construction de 3 maisons rue Principale : dénomination du chemin d'accès privatif
7. Contrat de Mme Nathalie BIEGLE
8. Tarifs communaux 2020
9. Élections Municipales des 15 et 22 mars 2020
10. Divers et informations

Après les salutations d'usage, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

### 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2019

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

✓ **approuve le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2019**

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

### 2. Exposé des Adjointes

- Intervention de Mme TRABER qui rend compte du Conseil d'Ecole du 14 février :
  - effectif de 85 élèves prévu à la rentrée prochaine
  - renouvellement de la demande de dérogation concernant la semaine de 4 jours pour une période de 3 ans
  - des exercices de sécurité ont été organisés dans les écoles par les sapeurs-pompiers, notamment une initiation aux gestes qui sauvent
  - le périscolaire a obtenu l'agrément des services "Enfance et Jeunesse" pour l'accueil de 45 enfants

### 3. Rapport des délégués auprès des EPCI

- Monsieur Jean-Louis MAENNER rend compte de la dernière réunion du SMITEURTC consacrée essentiellement au compte administratif et au débat d'orientation budgétaire - exercice 2020. Un point sur le fonctionnement des installations a également été abordé : le groupe de travail consacré aux non conformités relevées par l'Agence de l'Eau a relevé que les installations de la station permettraient aisément d'accepter un débit supplémentaire allant jusqu'à 650m<sup>3</sup>/h (474 m<sup>3</sup> actuellement). Les modifications apportées aux installations seraient d'un coût modéré. Ce sont quasiment 9 000 m<sup>3</sup>/jour supplémentaires qui pourraient être acceptés par la station. Il faut maintenant recourir à une étude de définition et d'avant projet pour présenter une subvention à l'Agence de l'Eau.

### 4. Budget Assainissement

#### 4.1 Compte Administratif 2019.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Madeleine TRABER, Maire-Adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif 2019 du budget annexe, dressé par M. Serge LEIBER, Maire.

**Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du budget qui se présente comme suit :**

#### Section d'Exploitation

Dépenses :	34 976.04 €
Recettes :	93 864.97 €
Excédent :	58 888.93 €

#### Section d'Investissement

Dépenses :	57.46 €
Recettes :	22 204.88 €
Excédent :	22 147.42 €

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.2 Compte de Gestion 2019**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe a été réalisée par M. le Receveur en poste à Colmar et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget annexe) pour le même exercice.**

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.3 Affectation des résultats.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :**

<b>Report de l'excédent d'investissement :</b>	<b>22 147.42 €</b>
<b>En report à nouveau en section de Fonctionnement :</b>	<b>58 888.93 €</b>

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

#### **5. SIVU du RPI : convention de mise à disposition de M. Thierry HEYBERGER**

Notre ouvrier communal, Monsieur Thierry HEYBERGER, s'occupe de la surveillance et du transfert des élèves des 3 communes du RPI à la sortie de l'école d'OBERMORSCHWIHR.

Il accomplit cette mission, pendant ses heures de travail rémunérées par la mairie d'Obermorschwihr.

Pour permettre le remboursement par le SIVU de ses heures de travail dévolues au RPI, il faut formaliser la mise à disposition de M. Thierry HEYBERGER par une convention. Dès signature, le secrétariat du SIVU remboursera la commune d'Obermorschwihr au prorata des heures effectuées au profit du RPI et de la situation indicielle de M. Thierry HEYBERGER.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'établissement d'une convention de mise à disposition de M. Thierry HEYBERGER au SIVU du RPI des communes de Voegtlinshoffen, Husseren et Obermorschwihr,**
- **autorise le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent**

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

#### **6. Construction de 3 maisons rue Principale : dénomination du chemin d'accès privatif**

Un permis d'aménager a été délivré en mars 2017 à M. et Mme Philippe STRUSS pour la construction de 3 maisons sur les parcelles n°170 et 171 / section 24 donnant sur la rue Principale, en aval du n° 5.

Un chemin d'accès privatif va longer les 3 maisons, dans le sens de circulation imposé par les services du Département, du chemin rural dit Muehlweg vers la rue Principale.  
En accord avec M. STRUSS, propriétaire, il est proposé de nommer ce chemin "Passage des Vignes" et de numéroter les maisons de 1 à 3.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**- de nommer le chemin d'accès des 3 maisons concernées par le PA de M. STRUSS "Passage des Vignes" et de numéroter les maisons de 1 à 3**

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

## 7. Contrat de Mme Nathalie BIEGLE

La commune a renouvelé le contrat de Nathalie BIEGLE en tant qu'adjoint administratif du 01/01/20 au 31/12/20.

Exerçant son contrôle de légalité, la préfecture réclame un nouveau numéro de vacance de poste délivré par le Centre de Gestion du Haut-Rhin. Le contrat faisait référence au numéro délivré lors de la création du poste d'adjoint administratif permanent le 13 novembre 2017.

Une nouvelle déclaration de vacance de poste a été déposée mais au regard d'un délai incompressible de 30 jours de parution, le nouveau contrat ne pourra prendre effet qu'à partir du 1er avril 2020.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée, afin de régulariser la situation de Madame Nathalie BIEGLE, d'établir un contrat à durée déterminée du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020, au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**Le Conseil,**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 1° de l'article 3 ;**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Autorise le Maire à recruter, un agent contractuel à temps non complet à raison de 17,20 minutes h / semaine, sur un poste correspondant au grade d'adjoint administratif de 2ème classe, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;**
- **Autorise en conséquence le Maire à signer l'arrêté d'engagement ;**
- **Prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté**

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

## 8. Tarifs communaux 2020

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

⇒ **Maintient l'ensemble des tarifs communaux, soit :**

	Petite salle		Grande salle		Vaisselle	Enterrement	Bar
	Journée	Week-end	Journée	Week-end			
Associations d'Obermorschwihr				100			
Habitants d'Obermorschwihr		170		270	1,50 €/couvert	50	80
Extérieurs		250		350	2 €/		

					<i>couvert</i>		
<i>Frais d'électricité</i>	<i>Selon relevé</i>	<i>Selon relevé</i>	<i>Selon relevé</i>	<i>Selon relevé</i>			
<i>Chèque de caution</i>		1 000		1 000			

**Photocopie** : Noir Format A4 : 0,20 euros      Couleur Format A4 : 0,30 euros

Noir Format A3 : 0,40 euros      Couleur Format A3 : 0,60 euros

**Location caveau de la Mairie** : 50 euros

**Concessions cimetièrè** :

15 ans - 2m<sup>2</sup> : 65 euros

15 ans - 4m<sup>2</sup> : 130 euros

30 ans - 2m<sup>2</sup> : 130 euros

30 ans - 4m<sup>2</sup> : 260 euros

**Concessions columbarium** :

15 ans - 1 case : 130 euros

15 ans - double case : 260 euros

30 ans - 1 case : 250 euros

30 ans - double case : 500 euros

**Loyer logement communal** : *indexation suivant les conditions du bail*

**Loyer parking** : 10 €/ mois

**Loyer jardin** : 15 €/ mois

**LICENCE IV - TARIFS** :

- amer bière,	2.50 €	
- kir, ricard, martini	2.00 €	
- panaché	2.00 €	
- bière	2,00 €	
- vin blanc	2,00 €	le verre
	12,00 €	la bouteille
- crémant	2.50 €	le verre
	15.00 €	la bouteille
- boissons non alcoolisées (limonade, sodas (coca-cola, orangina, etc.) jus d'orange et eau)	1,50 €	
- sirop à l'eau	1,00 €	
- bretzel, sachets apéritif, tranche de kougelhopf	1,00 €	
- café, thé, tisane, vin chaud	1.00 €	
- eaux de vie 3cl, whisky	3.00 €	

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

**9. Élections Municipales des 15 et 22 mars 2020**

- ✓ Bureau de vote des élections européennes du 15 mars 2020 :  
Président : M. Serge LEIBER

Assesseurs : Mme Madeleine TRABER

M. Bertrand HEYBERGER

Suppléants : M. José HERRERA

Mme Arlette BOMBENGER

- ✓ Bureau de vote des élections européennes du 22 mars 2020 :  
Président : M. Bertrand HEYBERGER

Assesseurs : Mme Madeleine TRABER

Mme Arlette BOMBENGER

Suppléants : M. José HERRERA

Mme Arlette BOMBENGER

*Délibération déposée le 26 février 2020  
à la Préfecture de Colmar*

## 10. Divers et informations

- M. le Maire rend compte d'une réunion au SIEPI : il y était question des travaux de remplacement des réseaux eau et assainissement Place de la République : l'estimation des travaux s'élève à 500 000 € à répartir entre la commune, le SIEPI et le SMITEURTC. Les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de finalisation. Une réunion préparatoire au démarrage du projet aura lieu en mairie le 3 mars prochain.
- L'EARL Laurent BANNWARTH a assigné la commune au Tribunal Administratif pour abus de pouvoir suite à l'arrêté du 2 juillet 2019 par lequel le Maire d'OBERMORSCHWIHR a sursis à statuer sur la demande de permis de construire n° PC 068 244 18 A 0008. Le dossier a été confié à Me GILLIG qui représentera la commune auprès du TA.
- Une parcelle de terrain constructible rue du Dagsbourg est actuellement en vente. Une réunion a été organisée avec les propriétaires des parcelles qui deviendraient enclavées en cas de construction : une réflexion est en cours pour pérenniser l'accès desdites parcelles.
- M. Jean-Louis MAENNER rend compte de l'AG des Aigles d'Or du 26 janvier :  
- l'association est dynamique, forte de ses 37 membres, et outre les différentes sorties organisées, elle dispense également des cours de gym pour une douzaine de participants.
- **MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France,

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur,

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale,

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur,

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires,

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique,

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés,

En conséquence, les élus du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite "GAFA" en vue de trouver un compromis à l'OCDE,
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

- **CALENDRIER :**

- **9 mars : Conseil Municipal**
- **15 mars : Elections Municipales**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 17 février 2020**

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal du 19 décembre 2019
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget assainissement :
  - 4.1. Compte Administratif 2019
  - 4.2. Compte de gestion 2019
  - 4.3. Affectation des résultats
5. Convention de mise à disposition avec le SIVU du RPI de VOEGLINSHOFFEN, HUSSEREN et OBERMORSCHWIHR relative à M. Thierry HEYBERGER
6. Construction de 3 maisons rue Principale : dénomination du chemin d'accès privatif
7. Contrat de Mme Nathalie BIEGLE
8. Tarifs communaux 2020
9. Élections Municipales des 15 et 22 mars 2020
10. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LEIBER Serge	Maire		
TRABER Madeleine	Adjoint au Maire		
HEYBERGER Bertrand	Adjoint au Maire	Excusé, procuration à Serge LEIBER	
BOMBENGER Arlette	Conseiller Municipal		
KNIESEL Joël	Conseiller municipal		
HERRERA José	Conseiller municipal		
MAENNER Jean-Louis	Conseiller municipal		
FUCHS Christine	Conseiller municipal		
BRELURUT Stéphane	Conseiller municipal	Excusé, procuration à José HERRERA	
BANNWARTH Stéphane	Conseiller municipal		